



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

relations internationales

Question écrite n° 19401

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le développement des visites prétendument « humanitaires » de compatriotes se rendant dans des zones de conflits dans certains pays en guerre. Ce fut récemment le cas en Iraq avec des Françaises et des Français venus dans ce pays pour manifester leur opposition à l'intervention américaine en avril 2003. S'intitulant eux-mêmes « boucliers humains », plusieurs de nos ressortissants ont mis leur vie en danger dans une période de montée des violences dans la guerre en Iraq. Il en a été de même avec des opérations de présence dans les territoires sous autorité palestinienne. Ces actions souvent médiatiques se développent et finissent par choquer l'opinion française, comme celle des pays d'accueil concernés et détériorent l'image de la France dans le monde. Ces actions de « boucliers humains volontaires » ne doivent pas se généraliser pour toute opération sur le terrain d'un conflit civil. Il lui demande donc quelles actions il compte mener en ce sens pour éviter ces graves incidents.

Texte de la réponse

Loin d'inciter nos compatriotes à se rendre en Irak à la veille de l'intervention militaire de la coalition, les autorités françaises se sont efforcées tout au contraire de les en dissuader, et elles ont souligné les risques d'un tel comportement. Elles ne peuvent, en revanche, s'opposer à la libre circulation des ressortissants français et à l'expression de leurs opinions.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19401

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4160

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 7987